



LYCÉE HOTELIER SACRÉ CŒUR
Rue des Naviages 80200 PERONNE
@ : accueil@sacre-coeur-peronne.net
 03 22 84 71 06
Site : sacrecoeurperonne.com
Facebook : Sacré Cœur de Péronne

RENTRÉE
2026

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire se prépare, porteuse de projets, de rencontres et de nouveaux défis pour chacun de nos lycéens.

Cette circulaire rassemble les principales informations nécessaires à une rentrée sereine. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à la conserver tout au long de l'année.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et vous souhaitons un très bel été, propice au repos, aux retrouvailles en famille et à la préparation de cette nouvelle année scolaire.

L'éducation doit aider les jeunes à se découvrir eux-mêmes, à découvrir les autres et à s'ouvrir à la transcendance.

Pape Léon XIV, conférence du Vatican sur la santé mentale, l'éducation et le numérique, mai 2026

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Chef d'établissement	Martine Deillon
Vie scolaire	Madame Houzé (responsable) Madison Clément
Secrétariat des familles	Magali Ranson
Service comptabilité	Séverine Albaladéjo
Référente internationale	Stéphanie Platel
Référente élèves à besoins particuliers	Laetitia Taboux

HORAIRES DE RENTRÉE

CLASSES	
SECONDE PRO PREMIERE PRO ET TERMINALE PRO	Mardi 1^{er} septembre à 10 h 30 Accueil par Madame Deillon. Les lycéens passeront la matinée avec leur professeur principal. Les cours débiteront dès 13 h 30. Ils prendront uniquement de quoi écrire, un bloc-notes et leur agenda. Fin de la journée à 16 h 30. Célébration obligatoire de 16h30 à 17h30 (Eglise de PERONNE) ATTENTION : LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES A PREVOIR

ATTENTION A LA TENUE : COSTUME OBLIGATOIRE

Les élèves ne respectant pas la tenue, le jour de la rentrée et les élèves qui n'auront pas les cheveux coiffés ne seront pas acceptés dans l'établissement.

JOURNÉE D'INTÉGRATION POUR TOUS LES LYCÉENS DU LYCÉE HÔTELIER JEUDI 3 SEPTEMBRE

La journée d'intégration est un moment important pour permettre une belle cohésion de classe. Cette sortie est donc pédagogiquement obligatoire. Il est demandé une participation de 25 €.

La somme due sera ajoutée sur la facture générale (le règlement sera étalé sur l'année)

Il faut prévoir un pique-nique.

Le port du costume est obligatoire (prendre des baskets de rechange)

ATTENTION : Il ne vous sera pas possible de prendre les transports scolaires (retour tardif)

DATES À NOTER

Photo individuelle de classe	mardi 1 ^{er} septembre 2026
Célébration de rentrée	mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 16 h 30
Réunion informations pour les parents	jeudi 3 septembre 2026 à 18h30
Réunion des parents correspondants	lundi 28 septembre à 18 h 30
Remise des diplômes	samedi 21 novembre 2026 à 16h (Mac Orlan)
Réunion des parents correspondants	mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30
Semaine voyage au ski	du 5 avril au 9 avril 2027

HORAIRES DE COURS - EMPLOI DU TEMPS

Matin		Après-midi	
M1	8h05 à 9h00	S1	12h45 à 13h35
M2	9h00 à 9h55	S2	13h35 à 14h30
Récréation		S3	14h30 à 15h25
M3	10h05 à 11h00	Récréation	
M4	11h00 à 11h55	S4	15h35 à 16h30
M5	11h55 à 12h45	S5	16h30 à 17h25

ACCÈS LYCÉE (NOUVEAUTE)

Information concernant les entrées et sorties des élèves

Les élèves ne pourront donc plus quitter le lycée sans l'accord de la vie scolaire. Toute sortie devra respecter les règles de fonctionnement de l'établissement.

Les heures de sortie seront :

- pendant les pauses méridiennes, uniquement aux horaires prévus à 11 h 55 et 12 h 45, sauf s'ils déjeunent à la cafétéria ;
- à la fin de leurs cours lorsque plus aucun enseignement n'est dispensé sur l'après-midi.

Attention : les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'établissement entre deux heures de cours ou pendant une simple interruption de leur emploi du temps.

Les élèves qui déjeunent à la cafétéria ne sont pas autorisés à quitter l'établissement pendant la pause méridienne.

Sorties exceptionnelles

Pour toute sortie de l'établissement (rendez-vous médical, démarche administrative, convocation, etc.), la vie scolaire doit être informée au préalable.

UTILISATION DU TÉLÉPHONE

ET AUTRE OBJET CONNECTÉ AU SEIN DU LYCÉE

Informations fournies par le ministère de l'éducation nationale

L'article [L. 511-5](#) du Code de l'éducation pose le principe de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève, sauf exception pour un usage médical ou dérogation exceptionnelle prévue par le règlement intérieur, dans les écoles et les collèges.

Dans les lycées, la loi offre d'ores et déjà la faculté pour les établissements de prévoir dans le règlement intérieur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés dans tout ou partie de l'enceinte de l'établissement et pendant les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de celle-ci.

Dans la perspective de l'adoption définitive de la proposition de loi visant à étendre aux lycées le principe de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des objets connectés en vigueur dans les écoles et les collèges, susceptible d'intervenir d'ici la rentrée, la présente circulaire vise à en faciliter la mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2026.

Dès à présent, les lycées sont invités à se préparer à l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés par les élèves. L'extension de ce principe au lycée constitue une clarification et une harmonisation de la règle appliquée à l'école et au collège, garantissant une continuité dans le comportement attendu des élèves vis-à-vis de leur téléphone tout au long de leur scolarité.

Au lycée Sacré Cœur, l'application de la loi sera mise en place dès la rentrée. Les modalités d'application seront expliquées le jour de la rentrée.

PARENTS CORRESPONDANTS

Nous souhaitons vivre le projet d'établissement ensemble et par association avec tous : les parents peuvent devenir parents correspondants et coordonner, pour la classe, les relations avec les enseignants. Une réunion d'informations sera organisée le mardi 17 novembre à 18 h 30. Les parents intéressés pourront le faire savoir au professeur principal.

MOBILITÉS ERASMUS

Nous offrons la possibilité aux élèves de première ou de terminale qui le souhaitent de partir en stage en mobilité Erasmus (Stage en entreprise - logement en famille et prise en charge complète par Erasmus)

Classe de première pro et terminale pro : mobilités pendant 5 semaines à Malte.

Une réunion d'informations sera programmée ultérieurement.

Contact : *Stéphanie PLATEL, Référente* Adresse mail : international@sacre-coeur-peronne.net

TABLETTE NUMÉRIQUE

Tous les élèves seront obligatoirement munis d'une tablette numérique. Les nouveaux Ipad sont des Ipad 11. Ils sont livrés sans chargeur (uniquement avec le câble USB-CC vers USB-C) . Il est préconisé d'utiliser un chargeur 20 watts.

La prise de notes sur cahier reste obligatoire. La charte doit être signée. (Lors de votre inscription ou réinscription).

DATES DES STAGES

Seconde pro	Lundi 1 ^{er} février au samedi 19 février 2027	lundi 24 mai au samedi 11 juin 2027	Le premier stage doit être effectué en salle et en cuisine
Première pro	Malte : Mardi 10 novembre au samedi 10 décembre 2026	Lundi 25 janvier 2027 au samedi 20 février 2027	Les dates de stage Erasmus peuvent varier de quelques jours
Terminale pro	Malte : Mardi 10 novembre au samedi 10 décembre 2026	Lundi 8 mars au samedi 27 mars 2027	

RÉMUNÉRATION DES STAGES

Parce qu'en voie professionnelle, les stages sont complémentaires aux enseignements et au développement des compétences, toutes les périodes de stage des lycéens professionnels seront donc gratifiées par l'État. La gratification s'élèvera à :

- 50 euros par semaine pour les lycéens en seconde du baccalauréat professionnel
- 75 euros par semaine pour les lycéens en première du baccalauréat professionnel
- 100 euros par semaine pour les lycéens inscrits en terminale du baccalauréat

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint	Du samedi 17 octobre au dimanche 1 novembre 2026
Noël	Du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier 2026
Février	Du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2027
Journée pédagogique	Vendredi 15 janvier 2027 – les élèves n'auront pas cours
Pâques	Du samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2027
Pont de l'Ascension	Du jeudi 6 mai 2027 au dimanche 9 mai 2027

CARTE GÉNÉRATION HAUTS DE FRANCE

La campagne 2026-2027 de la carte génération HDF est lancée depuis jeudi 2 juillet.
Cette carte a une valeur de 100 € en classe de seconde et 55 € en première et en terminale.
Si vous disposez déjà de la carte, elle sera automatiquement renouvelée par madame Houzé.
Cette carte peut vous permettre de payer la location des livres numériques.
Voici le lien permettant d'en faire la demande ;

<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/Views/Accueil.aspx>

RESTAURANT D'APPLICATION

Le restaurant d'application accueillera ses clients le mardi soir, le jeudi et le vendredi midi. Dès son ouverture, le jeudi 3 septembre, il sera possible de consulter les menus ou de réserver en ligne en consultant notre site internet **sacrecoeurperonne.com** à partir du mardi 2 septembre.

Tarifs : JEUDI et VENDREDI MIDI = 17€ et le MARDI SOIR = 30€
Réduction de 10% pour les familles d'élève de seconde Bac Pro et 3 Prépa Métiers

TENUE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Nous attirons votre attention sur l'obligation des lycéens de porter le costume ou le tailleur lorsqu'ils sont présents en cours. Voici un tableau récapitulatif des tenues demandées en cours ou en TP :

TENUE EN COURS Bon de commande en pièce jointe	• un pantalon de costume (jupe autorisée pour les filles) • une veste de costume • une chemise blanche • une cravate unie • chaussures de ville
TENUE EN TP CUISINE Bon de commande en pièce jointe	• Chaussures de sécurité • Chaussettes hautes en coton • Pantalon de cuisine • Veste de cuisine • Couvre chef (casquette en FMHR, toque en première et terminale) • Tablier blanc • torchons
TENUE EN TP SALLE Bon de commande en pièce jointe	• Chaussures de ville • Pantalon de costume noir (jupe autorisée pour les filles) • Chemise blanche • Cravate grise • Tablier • Veste en première et terminale • Liteau

Voir le bon de commande en pièce jointe

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Livres papier ou TD	L'achat des livres papier ou des TD peut se faire avec la carte génération HDF.
Suivi de scolarité	L'évolution scolaire (résultats, cahier de texte, agenda, infos...) se fait sur le site « www.ecoledirecte.com ». Un code confidentiel sera transmis via SMS le mercredi 2 septembre à partir de 12h. Ecole directe va fermer le vendredi 10 juillet à midi. Il vous faut télécharger les bulletins de l'année passée et la circulaire de rentrée car une remise à zéro sera faite à la rentrée.
Régime scolaire	Un document « régime scolaire » sera remis à la rentrée afin d'être signé et ramené à la vie scolaire. Ce document permettra de définir le type de régime choisi pour votre enfant : externe ou non externe.
Transports scolaires	La demande de carte pour le transport en bus se fait via internet . Voici le lien : https://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/cr hdf_80/usager/index.php/
Assurance scolaire	L'établissement ayant signé un contrat avec FIDES ASSURANCES, tous les élèves sont systématiquement assurés
Certificat de scolarité	Dans les 15 jours suivant la rentrée, le certificat de scolarité sera à votre disposition sur le portail ecoledirecte, sur le compte du payeur uniquement.
Facturation	La facture annuelle vous sera envoyée fin-septembre. Paiement annuel ou mensuel. Il peut se faire par chèque, par prélèvement ou sur la plateforme Ecole directe
Bourses	Les dossiers de demande de bourse nationale pour l'année scolaire 2026- 2027 seront disponibles début septembre au bureau de la vie scolaire

TARIFS 2026 – 2027

TARIFS (par mois et sur 10 mois)		
Contribution familiale	76€/ mois	
Demi pension	Pas de tarif de restauration : formule cafétaria	
Cotisation APEL	25€ / an	
Location tablette IPAD de APPLE pour les 2ndes	20€ / mois pendant 10 mois (pour une durée de 3 ans à partir de la seconde)	
Location de livres numériques	De 30€ à 90€ mis sur la facture annuelle ou payés avec la carte génération HDF	
Réduction sur la contribution familiale	2 enfants scolarisés dans l'établissement	8%
	3 enfants scolarisés dans l'établissement	15%
	4 enfants scolarisés dans l'établissement	20%
Tarifs de l'internat	A la carte : 20€ la nuit comprenant la chambre, le diner, le petit déjeuner	
	A la semaine (4 nuitées). Forfait 70€/ semaine comprenant la chambre, le diner et le petit déjeuner	

**Le secrétariat sera fermé à partir du 10 juillet 2026 à 16h00.
Ouverture le lundi 24 août 2026 à 8h30**

**Pendant les vacances, il est possible de nous contacter :
par mail : directeur@sacre-coeur-peronne.net
par tel : 06.17.28.35.12 (Madame Deillon)**